

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-07-17-00793

Référence de la demande : n°2023-00793-051-001

Dénomination du projet : recherche botanique Université de Gênes - *Effet des changements climatiques du Pléistocène et de l'extension de l'agriculture sur le schéma génétique des espèces endémiques des prairies dans les Alpes du Sud-Ouest*

Lieu des opérations : -Département : Hautes-Alpes, Alpes Maritimes, Vaucluse, Isère, Drôme.

- Commune(s) : (i) Hautes Alpes : Authon, Gap, Saint Etienne Les Orgues, Manteyer, Lambuisse (ii) Vaucluse : Brantes (iii) Isère : Saint Michel Les Portes, (iv) Drôme : Bézaudun sur Bîne, (v) Alpes Maritimes : Tende

Bénéficiaire : *Université de Gênes, 26 rue Corso Europa, 16132 Genova, Italie*

MOTIVATION ou CONDITIONS

Composition du dossier :

- une lettre de transmission de la Dreal,

- un formulaire CERFA 1163 02 pour les espèces (i) *Eryngium spinalba* et (ii) *Helianthemum lunulatum*

Contexte

La demande émane de l'Université de Gênes, 26 rue Corso Europa, 16132 Genova, Italie.

Le projet se déroulera entre octobre 2023 et octobre 2024.

Objectifs de l'opération

Ce dossier concerne une demande de dérogation à la protection des espèces végétales, visant à prélever des échantillons de feuilles d'*Eryngium spinalba* et d'*Helianthemum lunulatum* dans l'objectif d'étudier leurs variations génétiques et d'améliorer les protocoles de conservation.

La recherche vise à caractériser génétiquement douze espèces de plantes endémiques représentatives du sud-ouest des Alpes pour déterminer, en dehors des événements climatiques et géologiques passés, quels autres facteurs ont pu façonner leur répartition actuelle. Deux de ces espèces sont inscrites dans la liste nationale des plantes protégées : *Helianthemum lunulatum* et *Eryngium spinalba*.

Ce programme national de recherche (PNRR) fait partie d'un accord-cadre entre l'université de Gênes et l'université de Turin. Le Laboratoire d'écologie alpine - LECA de l'Université de Grenoble est associé, pour la réalisation d'une partie des analyses.

Modalités

Les feuilles de dix plantes seront collectées dans chaque population, avec au moins dix populations pour chaque espèce (voir la liste des espèces ci-dessous) au cours de la période octobre 2023-octobre 2024 afin de représenter la variabilité génétique de chaque espèce son aire de répartition.

- Pour *Eryngium spinalba*, une portion de feuille de dix individus sera prélevée pour chaque population. Plus précisément, six populations seront échantillonnées en région PACA (5 dans le département de la Haute Alpe - 50 feuilles prélevées, 1 dans le département du Vaucluse – 10 feuilles prélevées) et deux populations en région AURA (département Isère - 10 feuilles prélevées et Drôme - 10 feuilles prélevées).
- Pour *Helianthemum lunulatum*, sept feuilles seront prélevées sur dix individus (70 feuilles au total par population) pour chaque population (2 populations échantillonnées au total). Plus précisément, deux populations seront échantillonnées en région PACA, département Alpes-Maritimes (140 feuilles prélevées).

Les échantillons collectés seront conservés dans de la silice sèche pour préserver l'intégrité de l'ADN. Ces échantillons seront lyophilisés et l'ADN sera extrait en laboratoire (QIAGEN DNEasy plant pro).

Cette première partie se déroulera dans l'institution de départ en Italie. Après extraction de l'ADN, tous les échantillons seront conservés à - 20°C (tampon TE) et seront expédiés en glace sèche à Grenoble.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Conclusion

Le demande de prélèvement est justifiée pour le besoin des recherches, avec un protocole d'analyse qui paraît pertinent et adaptée. La quantité d'échantillons prélevés est proportionnée et ne devrait pas entrainer de dommages notables aux populations cibles.

Le CNPN émet un avis favorable à cette demande de dérogation de l'Université de Gênes, associée à l'université de Turin et au Laboratoire LECA de l'Université de Grenoble, et souhaite, comme la DREAL, recevoir les principaux résultats issus de cette étude.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le : 11 septembre 2023

Signature :



Le président